

# CONSEIL DE QUARTIER DU 29 MAI 2018

## République / Gare / Concy (Salle de Répétition de l'Astral)

Ouverture de la séance à 19H par Mme la Présidente du Conseil de Quartier :

**Dominique BAROUX**

**Conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation et des travaux dans les écoles.**

---

### RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

---

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

---

### ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

---

Secrétaire de séance :

1. Transports en commun - RER
2. Travaux de circulation notamment concernant le pont d'Athis-Mons
3. RN6
4. Questions diverses

---

### DEPLACEMENTS, TRANSPORTS : COMMENT DESENCLAVER MONTGERON ?

---

#### AMELIORATION DU RER D

La situation actuelle est intenable. En effet, le RER D, qui comprend notamment 194 km de ligne et 5 bifurcations, est marqué par une ponctualité réellement défailante, surtout sur la branche Sud, et des conditions de transport dégradées.

Pour résoudre durablement ces difficultés, des investissements massifs, qui se concrétiseront à l'horizon 2025, ont été engagés dès 2016. Ils se traduiront par :

- Un nouveau matériel roulant (RER NG)
- Un nouveau système de signalisation (NExTEO)
- Une nouvelle offre de transport (GPE) avec une interconnexion à Vert-de Maison et Saint-Denis

Afin d'apporter une amélioration des conditions de transports à court terme sur la branche de Sénart, d'autres mesures ont parallèlement été prises pour augmenter dès maintenant le nombre de trains et diminuer le nombre de retards. Concrètement, les améliorations seront les suivantes :

- 7500 places supplémentaires chaque jour avec la mise en service d'un train supplémentaire par quart d'heure en pointe du matin (entre 7h et 7h45) ;
- 25% de retards en moins ;
- Une augmentation du nombre de trains le week-end et l'été par la combinaison de trois évolutions :
  - Un lissage de l'offre du samedi pour coller à la fréquentation constatée

- Une fréquence renforcée dès 10h le dimanche (contre midi aujourd'hui)
- Le décalage du début de la période d'allégement (dite de « plein été »), repoussée à la 4<sup>e</sup> semaine de juillet. (Jusqu'alors, la période d'allégement « de plein été » débutait dès la 3<sup>e</sup> semaine de juillet.)

## **UN NOUVEAU PONT SUR LA SEINE**

Ce projet de nouveau pont sur la Seine, qui a depuis longtemps du mal à se concrétiser, émane pourtant de plusieurs constats qui font consensus :

- Un déficit de liaisons Est-Ouest qui fait de la Seine une coupure naturelle pénalisante ;
- Un accès difficile aux pôles d'Orly et du Plateau de Saclay ;
- Des franchissements de la Seine en nombre limité saturés aux heures de pointe.
- Un secteur soumis à de forts phénomènes de congestion dans les liaisons Nord-Sud (A6, RN7, RN6, RN19).

De plus, les études menées récemment prévoient une dégradation généralisée de la circulation d'ici 2025, marquée par :

- Un accroissement du trafic de 6 à 7 % ;
- Une augmentation générale de la congestion sur les deux rives, malgré des améliorations ponctuelles (RN6 en rive droite, aménagement de la tête de pont de Villeneuve, en centre-ville de Paray, achèvement du contournement Sud d'Orly) ;
- Des difficultés importantes sur la RN7 ;
- Un accroissement du trafic de transit en rive gauche (+14 % sur les voiries locales) ;
- Une dégradation significative des temps de parcours.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans une perspective d'intérêt métropolitain de liaison Est - Ouest entre les grands pôles de développement du Nord Essonne (Plateau de Saclay, Massy, Val d'Yerres Val de Seine), et offrirait à notre territoire une liaison structurante, cohérente et lisible avec Orly.

Le nouveau pont, qui pourrait voir le jour au niveau de Port Courcel, faisant ainsi la liaison RD 118 – RN 6 (Valdoly):

- Calendrier
  - 2018 : étude de faisabilité
  - 2019 : concertation publique
  - 2021 : enquête publique
- Coût – financement
  - Estimation totale : 85 M€
  - 50 % de cofinancement des études dans les cadre du Plan anti-bouchon et pour changer la route (4M€ sur 8M€)
- Un projet inscrit au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et intégré au Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR)

## **DEPARTEMENTALISATION DE LA RN6**

L'Etat n'assumant plus ses missions d'entretien du réseau routier national, notamment de la RN6, le Département de l'Essonne a proposé que celle-ci soit départementalisée.

L'Etat venant de donner son accord pour que cette perspective soit étudiée, des négociations sont maintenant en cours.

### **Qu'en est-il du devenir du cinéma Le Cyrano ?**

Il existe actuellement 3 cinémas en Val d'Yerres Val de Seine : le Buxy à Boussy-St-Antoine est privé mais subventionné par la Communauté d'agglomération ; le Paradiso à Yerres est communautaire mais fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) à un prestataire ; le Cyrano à Montgeron est également communautaire mais est géré directement, en régie, par les services de l'Agglo.

Lors du Conseil communautaire du 5 février 2018, les élus se sont simplement posés la question de l'opportunité d'harmoniser les systèmes de gestion des deux salles communautaires, afin d'améliorer la qualité d'accueil des spectateurs et d'établir une billetterie unique donnant accès à l'un ou à l'autre des cinémas.

Il semble également utile de rappeler qu'une délégation de service public n'est en rien une privatisation. En effet, les orientations et la tarification restent de la seule compétence de la collectivité qui décide, dans un cahier des charges, du cadre dans lequel doit être rendu ce service public.

Ainsi, la spécificité « art et essai » du Cyrano et son ouverture au jeune public et aux établissements scolaires restent des impératifs qui s'imposeraient à tout délégataire. C'est en effet ce qui caractérise ce cinéma, c'est ce qui en fait son atout et son charme et c'est ce qui explique la fidélité et la fierté des Montgeronnais à l'égard de cet équipement culturel de premier plan.

Cet attachement de la Ville au Cyrano est attesté par les importants investissements déjà réalisés (chauffage) et programmés (remplacement des sièges).

### **Que se passe-t-il au niveau de la copropriété de la Saussaie pour les travaux de rénovation de l'avenue de la République ?**

La Saussaie joue un rôle particulier, presque unique, à Montgeron : par sa situation en face de la Mairie et en limite de la rue du Général Leclerc, par les commerces et les nombreux logements qu'elle abrite, par sa présence architecturale qui constitue un véritable « signal » dans le centre-ville.

Pour des raisons historiques, les parties communes de la copropriété sont imbriquées avec les espaces publics, de sorte que les trottoirs et les espaces extérieurs situés devant les commerces appartiennent à la copropriété.

Consciente de cette situation, la Ville a rencontré le conseil syndical dès le printemps 2014 pour permettre l'élaboration d'un projet commun. A l'issue de ces discussions, elle lui a proposé de réaliser sur ces emprises un aménagement de qualité, cohérent avec le reste du réaménagement de l'avenue de la République avec reprise du sol, remplacement de la barrière amovible par une borne escamotable et ajout de plantations pour « verdier » les abords de la copropriété.

Ces travaux, qui impliquaient seulement la signature d'une convention d'occupation, n'auraient ni remis en cause les limites de la copropriété, ni entraîné de dépense au niveau de la copropriété, tout en permettant de valoriser son patrimoine.

Malgré de nombreuses rencontres et l'élaboration de plusieurs projets successifs, il n'a pas été possible de parvenir à un accord, y compris sur un projet à minima ne concernant que le trottoir, où il n'y avait aucun problème lié au sous-sol.

L'aménagement en cours de réalisation s'arrêtera donc malheureusement en limite des emprises publiques et ne permettra pas de traiter en les valorisant les zones d'accès aux habitations ainsi qu'aux commerces de la Saussaie, la Ville restant bien entendu ouverte à réaliser la totalité du trottoir si un changement d'avis clair des décideurs de cette copropriété venait à lui parvenir.

## **On constate une recrudescence des nuisances aériennes ces derniers temps, est-ce normal ?**

L'aéroport de Paris-Orly est l'un des seuls d'Europe à avoir été construit dans une zone déjà fortement urbanisée. Les mouvements annuels sont limités par décret à 250 000 et ont même tendance à baisser d'années en années, du fait de l'utilisation accrue d'avions gros porteurs.

Malgré sa proximité, Montgeron devrait en théorie être assez peu exposée aux nuisances, aucun appareil n'étant autorisé à survoler la commune.

Cependant, des survols intempestifs peuvent se produire en raison d'aléas météo, notamment en dehors de la période de couvre-feu comprise entre 23H30 et 6H du matin.

Il arrive également que des pilotes ne respectent pas les procédures et sortent de leur trajectoire. Une situation inadmissible pour les Montgeronnais.

Par ailleurs, en été lorsqu'il fait beau, les avions décollent à l'Est, nez au vent, et les quartiers de Montgeron tournés vers la Vallée de l'Yerres sont davantage impactés. Durant cette période, les vols sont plus nombreux du fait des vacances, et quand il fait chaud les avions volent un peu plus bas que par temps froid pour des raisons de portance.

Pour lutter contre le non-respect abusif des trajectoires, tant de la part des pilotes que des contrôleurs aériens, François Durovray réclame la création d'une police de contrôle qui soit indépendante de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), organisme qui fixe les règles et est actuellement juge et partie. Il demande également que le montant des amendes soit fortement augmenté pour être davantage dissuasif. Le 11 juin, une réunion sur le sujet a réuni les élus essonnais sur ce thème.

La Ville soutient le réseau DRAPO. Cette association est équipée d'importants moyens techniques (dont un radar secondaire) pour contrôler les trajectoires des avions. En cas de survol intempestif du Val d'Yerres Val de Seine, ses membres peuvent déposer un recours auprès de la DGAC afin de faire sanctionner les compagnies aériennes. Vous pouvez les aider dans leurs démarches en signalant toute nuisance anormale ou tout survol interdit que vous constatez en vous connectant sur leur site.

La Ville et le Département s'opposent enfin à la privatisation de Paris Aéroports (ex-Aéroports de Paris) qui serait susceptible d'engendrer à terme une hausse du trafic et de ses nuisances. Les importantes réserves foncières pourraient en effet, par souci de rentabilité accrue, être utilisées pour une extension de la plateforme aéroportuaire, avec une remise en cause du plafonnement à 250 000 mouvements annuels.

## **Une base-vie a été installée sur le parking Foch, n'y avait-il pas d'autre endroit ?**

Les travaux de rénovation de l'avenue de la République imposent pour des raisons réglementaires la création d'une base-vie.

Pour des raisons liées à l'emprise de cette base et à l'emplacement des réseaux, il n'y avait pas d'autre endroit pour cette implantation qui ne durera que le temps des travaux.

## **Que faire lorsque les branches d'un voisin empiètent sur la propriété d'un autre voisin ?**

Il convient de contacter M. Benoit, le Directeur de la sécurité publique, qui pourra jouer les médiateurs.

## **Où en est le développement de la fibre sur Montgeron ?**

En ce qui concerne le déploiement de la fibre, il y a neuf ans, l'Etat a fixé les règles du jeu en décidant que :

- pour les zones très denses, la concurrence totale prévaut (chaque opérateur pouvant proposer la fibre, c'est le cas par exemple de Paris et des grandes villes) ;
- pour les zones rurales, la collectivité publique est responsable du déploiement ;
- pour les zones moyennement denses, comme Montgeron, l'Etat a arbitrairement réparti le déploiement entre Orange (comme dans l'ex-val d'Yerres) et SFR (dans l'ex Val de Seine) entre les territoires.

Du côté d'Orange, les délais sont plutôt tenus, ce qui n'est pas le cas pour SFR. C'est pourquoi nous mettons la pression sur cet opérateur pour qu'il continue à avancer. Actuellement 60 % de la ville est fibrée.

Un rendez-vous est prévu avec le Président de SFR fin juin concernant les nouveaux engagements qu'il doit prendre publiquement pour le déploiement de la fibre sur Montgeron d'ici décembre 2018, engagement pris par SFR vis-à-vis de l'Etat. Jusqu'à cette date, la Ville ne peut engager aucune procédure à l'encontre de SFR.

Pour les demandes particulières liées au développement de la fibre, vous pouvez vous adresser à Moïse Knafo ([moise.knafo@montgeron.fr](mailto:moise.knafo@montgeron.fr)), conseiller municipal en charge de ce dossier, qui fait le lien avec SFR en cas de problème.